



EIRL REGARD2DRONE

28, traverse de la Barre 13012 Marseille 06 29 17 62 35
<https://www.regard2drone.tech> contact@regard2drone.tech
Siret : 900 916 214 00019
N° d'exploitant déclaré : ED12490

Version du 01/01/2024

CONDITIONS GENERALES

Sous réserve de l'acceptation signée d'un devis préalable, tous nos prix comprennent :

- Les autorisations administratives (Propriétaires limitrophes, Mairie, Police, Gendarmerie, Préfecture, DSAC, gestionnaires aéroports, aérodromes, héliports, ...)
- L'assurance avec garantie Responsabilité civile dans le cadre de notre exploitation ;
- Un drone homologué DSAC pour les scénarios S1, S2, S3 ;
- Le matériel ZET de balisage sécurité au sol obligatoire ;
- Le rendez vous technique préalable (offert) ;
- Les services du télé pilote titulaire formé assuré et recyclé ;
- La remise de l'intégralité des films, images, montages par Web transfert ou (support USB - Impression papier photo couleur A4-A3-A2-A1 en sus) ;

Frais déplacement en voiture pour les prestations hors Marseille (0.44€/kms trajet le plus rapide aller-retour + frais péage éventuels) ;

Des contrats annuels peuvent être mis en place dans le cadre d'un partenariat (agence immobilière, suivis de chantier, BMPM, SDIS, VDM) ;

Des tarifs préférentiels sont appliqués par rapport à une prestation unique ;

Une ristourne est applicable en cas de paiement anticipé ;

TVA non applicable, art. 293 B du CGI ;

Tout devis comporte une date limite de validité de l'offre ;

Tout devis accepté comporte une date de réalisation de la prestation et une date limite de paiement ;

Les arrhes seront conservées sans autre suite ;

L'acompte conservé avec non engagement de procédure de dommages et intérêts sauf en cas de location de matériels ou logiciels complémentaires nécessaires à la mission ;

Dans le cas ou c'est la Sté Regard2drone qui annule définitivement la mission, les arrhes et acomptes seront intégralement remboursés sans autre dédommagement ;

Dans le cas ou une démarche administrative ne peut aboutir ou est non validée par les autorités aérienne DGAC, préfectorales, municipale ou autres, la Sté regard2drone ne pourra être tenue responsable de la non réalisation de la mission et de ses conséquences induites pour le donneur

d'ordre. Mais vu que les démarches administratives sont effectuées en amont de la mission, la somme forfaitaire indiquée sur le devis initial reste due et fera l'objet d'une seconde facture spécifique ;

Si le demandeur annule sa commande (devis signé ou dument réceptionné par mail) avant la date prévue de réalisation, vu que les démarches administratives sont effectuées en amont de la mission, la somme forfaitaire indiquée sur le devis initial reste due et fera l'objet d'une seconde facture spécifique ;

Si la mission est annulée ou reportée pour raison de :

- Sécurité ou impondérables sur zone ;
- Par le demandeur ;
- Problème de santé du télé pilote ;
- Météorologique (vent trop fort, pluie, brouillard, ...) incompatibles avec un vol en sécurité conformément à la réglementation ou aux limites d'utilisation aéronautiques du matériel,

le vol sera reporté à une date ultérieure définie en accord avec le demandeur et ce, sans autre conséquence ou dommages pour la Sté Regard2drone. Par contre, les frais engagés (frais de missions - déplacement, hébergement, restauration, location véhicule, taxi, ...) restent dus.

Si, pour les mêmes raisons précédentes, suite à un arrangement avec le demandeur, la mission est déplacée ou prolongée de quelques jours, les frais supplémentaires feront l'objet d'une seconde facture spécifique ;

La Sté Regard2drone ne pourra être tenue responsable d'un quelconque préjudice dû à la météo ou à l'état de santé de ses pilotes le jour de la mission ;

La Sté Regard2drone ne pourra être tenue responsable d'un quelconque préjudice dû à une défaillance d'une machine personnelle utilisée ou d'une machine prêtée par l'employeur ;

Toutes machine prêtée par l'employeur et pilotée par la Sté Regard2drone devra être assurée contre le vol, bris, préjudice matériel et physique sur personne et perte au jour de la mission dans les conditions d'utilisations du jour de l'accident ou incident ;

Conformément à la réglementation du droit à l'image, la cession éventuelle des droits à l'image, si elle est demandée, est en sus et fera l'objet d'une notification particulière ;

La Sté Regard2drone est en conformité avec la réglementation pour l'imagerie aérienne dans le spectre visible et infra rouge ;

Arrêté du 27 juillet 2005 portant application de l'article D133-10 du code de l'aviation civile (J.O du 29 juillet 2005) / Code de l'aviation civile – Art D 133-10 alinéas 4 et 5

---/FIN Fr/---

GENERAL TERMS AND CONDITIONS

Subject to acceptance of a signed estimate, all our prices include :

- Administrative authorizations (adjoining owners, Mairie, Police, Gendarmerie, Préfecture, DSAC, airport, airfield, heliport managers, etc.);
- Civil liability insurance for our operations;
- A drone approved by DSAC for scenarios S1, S2, S3;
- Equipment Mandatory ground safety lighting ZET;
- Technical appointment (offered);
- The services services of a trained, insured and retrained pilot;
- Delivery of of all films, images and montages by Web transfer or (USB support).
- Printing on A4-A3-A2-A1 color photo paper not included);

Travel expenses by car for services outside Marseilles (0.44€/kms round-trip fastest route + any toll charges);

Annual contracts can be set up as part of a partnership partnerships (real estate agency, site supervision, BMPM, SDIS, VDM);

Preferential rates are applied compared to a single a single service;

A discount is applicable in the event of early payment payment;

VAT not applicable, art. 293 B of the General Tax Code;

All quotations include a validity deadline validity;

All accepted quotations include a completion date and a deadline for payment;

Deposits will be retained without further action;

The deposit will be retained with no obligation to claim damages except in the case of rental of additional hardware or software necessary for the mission;

If Regard2drone cancels the mission definitively the mission, the deposit will be fully reimbursed without any further refunded without further compensation;

In the event that an administrative procedure validated by the DGAC, prefectural, municipal or other aviation authorities, the municipal or other authorities, regard2drone cannot be held responsible for the mission and its consequences for the client.

for the client. However, as the administrative formalities are carried out prior to the of the mission, the lump sum indicated on the initial quote remains due and will be will be the subject of a second specific invoice;

If the client cancels his order (quote signed or duly received by e-mail) before the planned date of completion, since the administrative administrative procedures are carried out prior to the assignment, the lump sum indicated on the initial estimate remains due and will be the subject of a second specific invoice;

If the assignment is cancelled or postponed due to :

- Security or imponderables on site ;
- By the applicant ;
- Health pilot's health ;
- Weather conditions (wind too strong, rain, fog, ...) incompatible with a safe flight in accordance with regulations or aeronautical use limits of the equipment,

the flight will be postponed to a later date agreed with the applicant, without any further consequences or damages for Regard2drone. On the other hand incurred (mission expenses - travel, accommodation, catering, vehicle rental, cab, etc.) remain payable.

If, for the same reasons as above, following an arrangement with the applicant, the mission is moved or extended by a few days, the additional days, the additional costs will be billed separately.

specific invoice;

Regard2drone cannot be held responsible for for any prejudice due to the weather or the state of health of its pilots on the day of the pilots on the day of the mission;

Regard2drone cannot be held responsible for for any prejudice due to the failure of a personal machine or a machine loaned by the employer;

Any machine loaned by the employer and piloted by Regard2drone must be insured against theft, breakage, personal injury and loss and loss on the day of the mission under the conditions

conditions of use on the day of the accident or incident;

In accordance with image rights regulations, any transfer of image rights, if requested, is additional and will be will be the subject of a specific notification;

Regard2drone is in compliance with the regulations for aerial imagery in the visible and infrared spectrum red spectrum; Order of July 27, 2005 implementing article D133-10 du code de l'aviation civile (J.O du 29 juillet 2005) / Code de l'aviation civile aviation code - Art D 133-10 paragraphs 4 and 5

---/FIN uk/---